

CE QUI CHANGE

> un nouveau SAC

Un sac 100% compostable qui devra être changé à minima une fois par semaine.

- > Les sacs sont fabriqués à base de matières végétales (*fécule de pommes de terre*) en provenance de l'Union Européenne.
- > Les sacs compostables, se dégradant en même temps que les déchets qu'ils contiennent, permettent d'obtenir un compost sans présence de plastique.

> un nouveau BAC DE CUISINE

Un bac de 7,5 litres ajouré d'un volume inférieur au précédent, il occupera moins de place dans votre cuisine.

Les nouveaux sacs et bac doivent être **OBLIGATOIREMENT** utilisés ensemble afin d'assurer une ventilation des déchets alimentaires et limiter ainsi leur fermentation et les nuisances potentielles (*odeurs, présence de moucheron...*).

- > Vous ne devez plus utiliser l'ancien bac, ni les anciens sacs verts.



CE QUI NE CHANGE PAS

Pour la collecte, pas de changement :

les bacs marron (*dans lesquels vous aurez déposé les sacs de déchets alimentaires*) seront collectés à la même fréquence : déchets alimentaires et sacs compostables seront ensuite compostés sur le Site écologique de La Buisse.



Rappel

des CONSIGNES DE TRI

> Je mets

dans le bac des déchets alimentaires

Coquilles d'œufs, de noix, épluchures de fruits et légumes, filtres et marc de café, fleurs et plantes fanées d'appartement, mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, papiers mouillés, restes de repas, de pain, sachets de thé et d'infusion.

> Je ne mets pas

**dans le bac des déchets alimentaires
MAIS JE JETTE DANS MA POUBELLE GRISE**

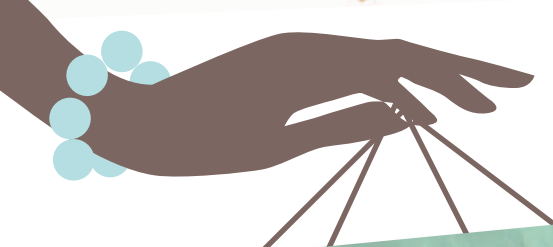
Couches-culottes, papiers salis ou gras, bouchons de liège, cotons et cotons-tiges, pansements, emballages et films alimentaires en plastique/aluminium/polystyrène (*pots de yaourt...*), capsules de café, textiles (*collants...*), coquillages, litières pour animaux.



COLLECTE des DÉCHETS ALIMENTAIRES

ON PASSE TOUS au SAC

Compostable!



Que faire

de l'ancien matériel?

Apportez votre ancien matériel (*bioseau et sacs plastiques*) en Mairies, en déchèteries ou au Centre Technique de Coublevie. Vous pouvez aussi conserver l'ancien bioseau pour un autre usage **mais surtout ne l'utilisez plus pour le tri des déchets alimentaires.**

+ D'INFOS : 0 800 508 892

(Numéro vert appel gratuit)

www.paysvoironnais.com

Rubrique Déchets

Pays Voironnais - Officiel

> À chaque produit les bons gestes



La Communauté du Pays Voironnais remplace les sacs plastiques actuels utilisés pour la collecte sélective des déchets alimentaires par des **SACS 100 % COMPOSTABLES**.

Suivez le guide !

Chiffre clé

Suite à des opérations pilotes sur la commune de St-Aupre et en immeubles, **+60 %** des habitants se sont déclarés satisfaits de l'utilisation des sacs 100 % compostables.

Pourquoi

changer de sac ?

> **Pour limiter leur impact environnemental et optimiser les coûts de gestion :** jusqu'à présent, la collecte des déchets alimentaires s'effectue avec des sacs en plastique de couleur verte, mis à disposition par la Communauté du Pays Voironnais, qui ne se dégradent pas au cours du processus de compostage, engendrant des contraintes techniques et des coûts de traitement supplémentaires.

> **Pour respecter la réglementation** sur l'interdiction de distribuer des sacs plastiques à usage unique depuis le 1^{er} janvier 2017 (*Loi de transition énergétique pour une croissance verte* du 17 août 2015).

QUAND ET COMMENT ?

À COMPTER DU 1^{ER} MARS ET JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018, le Pays Voironnais mettra à votre disposition le nouveau matériel, sacs compostables et bac présent dans votre cuisine, selon le calendrier suivant :

> **Du 1^{er} mars au 30 avril :** La Buisse, La Sure en Chartreuse, Moirans, St-Jean de Moirans et Voreppe.

> **Du 2 mai au 10 juin :** Biliou, Charancieu, Charavines, Chirens, Massieu, Merlas, Montferrat, St-Bueil, St-Étienne de Crossey, St-Geoire en Valdaire, St-Nicolas de Macherin, St-Sulpice des Rivoires, Velanne, Villages du Lac de Paladru et Voissant.

> **Du 11 juin au 29 juillet :** Charnècles, La Murette, Réaumont, Rives, St-Blaise du Buis, St-Cassien, Tullins et Vourey.

> **Du 30 juillet au 30 septembre :** Coublevie et Voiron.

OÙ ?

Vous pourrez récupérer votre nouveau matériel dans divers lieux ou manifestations, notamment :

> En Mairies,

> Au Pays Voironnais,

> Au Centre Technique de Coublevie,

> Lors de permanences (*marchés, sorties d'écoles...*).

Les dates vous seront communiquées en Mairies, sur le site internet PV ou encore la page

 Pays Voironnais - Officiel.



SACS 100 % Compostables

Les questions les plus fréquentes

> **Mon sac suinte ou semble fuir, que faire ?**

Le caractère « respirant » des sacs peut surprendre lors de l'utilisation.

Le suintement (*relatif au phénomène de transpiration*) est bien à différencier des fuites (*jus de déchets alimentaires*).

Ainsi :

> Si **le liquide est transparent** et semble propre, votre sac suinte, il s'agit d'un phénomène normal.

> Si **le liquide est coloré et semble sale**, votre sac a une fuite. Il est nécessaire de le changer.

> **Les sacs compostables sont-ils moins solides ?**

Si la texture élastique semble peu rassurante au premier abord, à l'usage, les sacs compostables apparaissent aussi solides que les anciens sacs plastiques.

Il est donc inutile de les doubler, **utilisez un seul sac à la fois !**

> **Dois-je le changer plus souvent ?**

Il est recommandé de le changer **au moins une fois par semaine**.

> **Puis-je stocker mes sacs longtemps, ne risquent-ils pas de se dégrader ?**

Il est conseillé de ne pas les stocker plus d'un an. Passé ce délai, les sacs seront moins efficaces pour retenir les jus et leur solidité ne sera plus garantie. En outre, il faut les conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe, et ne pas les exposer à un taux d'humidité trop élevé ou à des températures extrêmes.

> **Combien ce nouveau dispositif coûte-t-il ?**

Le prix du nouveau matériel (*bioseau + sacs*) est **quasiment identique à l'ancien**.

Aujourd'hui, le transport et l'incinération des refus de plastique ont un coût qui ne sera plus nécessaire avec les sacs 100 % compostables transformés en compost comme les déchets alimentaires. L'objectif à l'échelle du territoire est **un gain économique d'environ 16000€ par an** (*80 à 100 tonnes de déchets en moins à traiter*).

> **Puis-je utiliser les sacs compostables distribués en magasins ou sur les marchés dans mon bac marron ?**

Pour trier les déchets alimentaires, vous pouvez utiliser les sacs compostables distribués en supermarchés, sur les marchés portant la mention « **Sacs compostables en compostage domestique utilisables pour le tri des biodéchets** » et portant la référence de normes : OK compost Home (*VINÇOTTE*), NF T51-800 (*AFNOR*)...

